Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 17/07/2024
ID : 014-241400415-20240709-D074_050724-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023
FOURRIERE AUTOMOBILE

Depuis 2008, la Communauté de Communes, détient la compétence Fourrière Automobile dont la gestion a été déléguée via une Délégation de Service Public (DSP).

Le service de fourrière automobile est ainsi assuré par la SARL PESLIER (garage HOCHE), elle assure l'enlèvement, le gardiennage et éventuellement la mise en destruction des véhicules en infraction, accidentés ou abandonnés sur la voie publique.

83 véhicules ont été amenés en fourrière. Ces derniers sont restés en moyenne de 33 jours en fourrière. Les dépenses engendrées par cette activité s'élèvent à plus de 23 000 € TTC répartis comme suit.

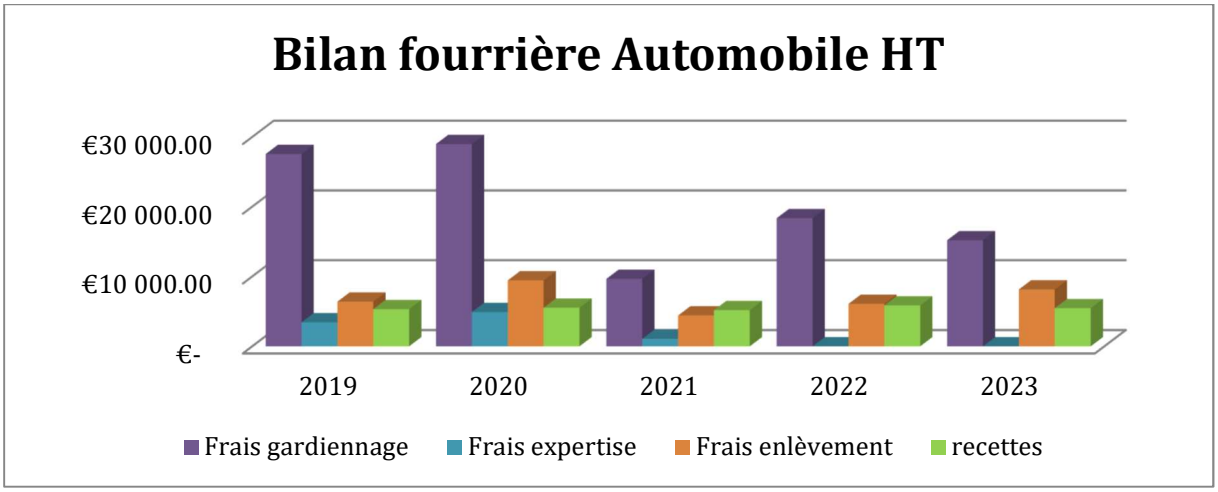

Les frais de gardiennage ont très fortement chuté ces dernières années grâce à la mise en place par la préfecture d'un système d'information et de gestion de la fourrière automobile.

Une majorité des véhicules sont repris par leurs propriétaires. Cependant certains d'entre eux (accidentés ou abandonnée) sont destinés à la destruction.
Cette opération se fait selon des normes strictes pour préserver l'environnement et génèrent même des recettes (un peu plus de 5 000 € en 2023).